



Conseil Municipal de la Commune de Tourrettes sur Loup

**Séance ordinaire
du vendredi 4 février 2022**

PROCES-VERBAL

Ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 4 février 2022 18 heures

ADMINISTRATION GENERALE

- * Compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2021
- * Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 16 décembre 2021
- 1 - Election d'adjoints au Maire
- 2 - Désignation de délégué suppléant auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR des Préalpes d'azur
- 3 - Pacte d'amitié avec la Commune de Bra (Italie – Piémont)

RESSOURCES HUMAINES

- 4 - Débat sur la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire
- 5 - Contrat d'apprentissage
- 6 - Présentation du nouvel organigramme de la Mairie

INTERCOMMUNALITE

- 7 - Transfert de la compétence facultative « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » à la CASA
- 8 - Compétence "Assainissement des eaux usées " : avenant n° 1 au PV de mise à disposition des biens à la CASA
- 9 - Compétence " Eau potable " : PV de mise à disposition des biens au SIEVI

ENVIRONNEMENT

- 10 - Implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école maternelle

PATRIMOINE

- 11 - Bilan des cessions et des acquisitions immobilières de la commune - Exercice 2021
- 12 - Cession au profit d'un particulier de deux lots de copropriété situés au 4, impasse de l'hôpital (lot n°2 sur la parcelle cadastrée section H n°216 et le lot n°3 sur la parcelle cadastrée section H n°218)

COMMANDE PUBLIQUE

- 13 - Modification de la délibération n° 2020/71 portant sur les commissions d'appel d'offres et de délégation de service public

FINANCES

14 - Acquisition du Domaine du Caire – Lancement de la campagne de financement participatif

15 - Indemnité des élus

16 - Tempête ALEX : protocole transactionnel – autorisation de signature

17 - Contrat de sponsoring sportif et évènementiel

18 - Apurement du compte 1069 - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits

EDUCATION

19 - Charges de fonctionnement des écoles publiques avec la Ville de Grasse pour l'année 2020/2021 – autorisation de signature d'une convention de répartition

Fin du Conseil – Questions éventuelles du Public

Conseil Municipal de la Commune de Tourrettes sur Loup

Séance ordinaire du vendredi 4 février 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-deux et le quatre février à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont assemblés, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric POMA.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Messieurs POMA-DALCHER-MONCHO Mesdames DE QUERO-PIERRAT-Monsieur WALLAERE-Madame VALGELATA-Monsieur CAUVE-FALCO-Mesdames BARADE-PELLEGRINO-DUBOIS-Madame VIALE-Monsieur MOREAU-Madame YOUSSEF-Messieurs BOUIX-JERIBI-Mesdames LACQUA-GAVACHE-Monsieur RAIBAUDI

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du Code général des collectivités territoriales : Jean-Jacques DICHARRY ayant donné pouvoir à Catherine PELLEGRINO, Bertrand LENOIR ayant donné pouvoir à Frédéric POMA, Jean-Christophe BADALASSI ayant donné pouvoir à Sébastien MOREAU, Géraldine SKRABO-CRISTINA ayant donné pouvoir à Geneviève PIERRAT, Arnaud CALLET ayant donné pouvoir à Marc MONCHOT, Charline HERING ayant donné pouvoir à Claudie LACQUA, Germaine BLANCHARD ayant donné procuration à Jean-Luc DALCHER

Absent : Monsieur MENDES

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux élus, aux agents, au public, au journaliste de Nice Matin, présente ses vœux à l'assemblée puisque c'est le premier conseil de l'année et désigne comme

Secrétaire de séance : Nathalie VALGELATA-DALCHER

A l'issue de l'appel, le quorum est atteint et la séance est ouverte à 18h06.

En préambule, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour de la séance qui comporte 19 points, un point N° 20 à savoir la création d'une commission municipale permanente « Domaine du Caire »

Le conseil approuve à l'**unanimité**

L'ordre du jour est adopté à l'**unanimité**

ADMINISTRATION GENERALE

*** Compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2021**

Le Conseil approuve à l'unanimité

*** Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 16 décembre 2021.**

A la date d'envoi du dossier du Conseil (soit le 28 janvier 2022) :

12/01/22	Demande de subvention Etat au titre de la DSIL* pour climatisation réfectoire école élémentaire TSL
12/01/22	Demande de subvention Etat au titre de la DSIL pour changement de fenêtres des bureaux administratifs Château - Mairie
12/01/22	Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR* pour la pose de panneaux photovoltaïques sur toitures école maternelle
13/01/22	Demande de subvention au titre de la DETR pour achat matériel restauration scolaire - cantine centrale
13/01/22	Demande de subvention au titre de la DETR pour isolation thermique toiture école élémentaire
10/01/22	Renouvellement pour 15 ans concession MIETENS par ayant droit
13/01/22	Demande de subvention au titre de la DSIL pour installation climatisation Espace muséal

***DSIL** : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

***DETR** : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Le conseil municipal prend acte

Ordre du jour n° 1 : Election d'adjoints au Maire

N° 2022/01

Monsieur le Maire : lors d'un précédent Conseil Municipal, je vous ai informés, pour des raisons de santé, de la démission de Madame Marie-Hélène GRANGE. C'était le 20 octobre 2021. Cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet le 27 octobre 2021.

Par ailleurs, après en avoir échangé avec lui, j'ai reçu, le 17 décembre 2021 et entériné par le Préfet le 29 décembre 2021, la démission de notre collègue André CAUVÉ-FALCO, ici présent, de sa fonction d'adjoint, puisque, vous le savez, notre collègue a des problèmes de santé qui lui demandent du temps pour son rétablissement. Pendant cette période de rétablissement, il a demandé à être déchargé de sa fonction d'adjoint. Je l'en remercie, parce qu'il sait l'importance d'une fonction d'adjoint, et nous lui souhaitons de se remettre au plus vite.

Les postes de 7^{ème} adjoint et 8^{ème} adjoint étant vacants, nous allons donc procéder à leur remplacement. Pour cela, il vous est proposé de nommer au poste de 7^{ème} adjoint Monsieur Sébastien MOREAU et au poste de 8^{ème} adjoint Madame Catherine PELLEGRINO.

Il s'agit d'un scrutin de liste. Il va vous être distribué un bulletin avec les deux noms et une enveloppe. Libre à vous de glisser dans cette enveloppe le bulletin, ou une autre annotation. Etant entendu, que le bulletin sera considéré comme nul s'il était annoté.

Il est demandé à l'administration de procéder à la distribution des bulletins et enveloppes, puisque c'est un vote à bulletin secret. Pour les élus détenant des procurations, il leur est distribué des bulletins et enveloppes supplémentaires, afin qu'ils votent pour leur mandant.

Monsieur CATTET, Directeur Général des Services, passe parmi les élus avec l'urne afin de recueillir leur(s) vote(s).

Monsieur Jean-Luc DALCHER : « Madame et Monsieur, Chers collègues est-ce que l'ensemble des conseillers municipaux présents ont pu exprimer leur suffrage ? Réponse : oui. Monsieur le Maire, il peut être procédé au dépouillement »

A l'issue du vote à bulletin secret

26 voix exprimées, 1 bulletin nul, 2 bulletins blancs

⇒ 23 suffrages valablement exprimés

⇒ **Le 7^{ème} adjoint et le 8^{ème} adjoint sont élus à la majorité.**

Monsieur Jean-Luc DALCHER : La liste présentée ayant obtenu la majorité, Monsieur le Maire, je vous invite à procéder à l'installation de Monsieur MOREAU en sa qualité de 7^{ème} adjoint et Madame PELLEGRINO en sa qualité de 8^{ème} adjoint »



Applaudissements de l'assemblée.

Par ailleurs Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des délégations du maire aux adjoints et conseillers municipaux.

Nom	Fonction	Délégation
Monsieur Jean-Luc DALCHER	A	Administration générale Contrôle de gestion Commande publique Affaires juridiques, foncières et domaniales
Madame Anne DE QUERO	A	Cohésion sociale, solidarités et handicap Associations Lutte contre les incivilités
Monsieur Marc MONCHO	A	Sécurité Police de l'environnement Commémorations
Madame Geneviève PIERRAT	A	Education Agriculture Ecologie – Transition énergétique Qualité de la vie : propreté
Monsieur Michel WALLAERE	A	Réseaux Systèmes d'information
Madame Nathalie VALGELATA	A	Urbanisme opérationnel comme réglementaire Autorisations du droit des sols (Permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, et d'une manière générale l'ensemble des autorisations prévues par le code de l'urbanisme PLU Constructions éco-responsables
Monsieur Sébastien MOREAU	A	Développement économique : commerces, artisanat, entreprises Fête des Violettes Fêtes et traditions Marché
Madame Catherine PELLEGRINO	A	Finances – Budget – Subventions Pont du Loup
Madame Catherine BARADE	CM	Art et musique Signalétique Règlement Local de Publicité
Monsieur Jean-Jacques DICHARRY	CM	Sport
Monsieur Bertrand LENOIR	CM	Aménagement du territoire Préservation du patrimoine communal
Madame Lisa DUBOIS	CM	Promotion du tourisme
Madame Mireille VIALE	CM	Séniors - Santé
Madame Géraldine SKRABO	CM	Environnement – Développement durable - Mobilité
Madame Oifa YOUSSEF	CM	Dialogue social
Monsieur Arnaud CALLET	CM	Sécurisation des bâtiments communaux et des évènements Pôle qualité sécurité environnement Sanitaire
Monsieur Slah JERIBI	CM	Travaux et voirie
Monsieur Maurice RAIBAUDI	CM	Conseil des sages

Ordre du jour n° 2 : Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR des Préalpes d'azur : désignation d'un délégué suppléant

N° 2022/02

Monsieur le Maire : il y a quelques temps, Madame Dominique SICARDOU a démissionné de son poste de conseillère municipale. Elle était déléguée suppléante au Syndicat mixte. Il convient donc de nommer un nouveau délégué suppléant. Le délégué titulaire est Madame Geneviève PIERRAT. Est-ce que parmi les membres de cette assemblée, il y a des candidats ? Pas de réponse. J'ai reçu la candidature de Madame Géraldine SKRABO-CRISTINA. Est-ce que quelqu'un d'autre veut se porter candidat ? Pas de réponse. Bien, nous allons procéder au vote. Cette désignation doit se faire à bulletin secret, sauf si vous acceptez à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité de voter à main levée

Candidate déclarée : Géraldine SKRABO-CRISTINA

Le conseil municipal vote à l'unanimité

Ordre du jour n° 3 : Pacte d'amitié avec la Commune de Bra (Italie – Piémont)

Monsieur le Maire passe la parole à l'adjoint nouvellement élu Monsieur Sébastien MOREAU.

Monsieur Sébastien MOREAU : au cours de l'année 2021, notre commune et la commune italienne de Bra, située dans la province de Cuneo, ont entamé un rapprochement. Des visites latérales ont eu lieu, ainsi que des rencontres entre les Maires et les administrateurs locaux.

Les deux Communes, qui présentent des points d'intérêt communs, souhaitent officialiser leur lien au travers d'un pacte d'amitié, qui a pour objectif d'accentuer les échanges dans les secteurs économique, touristique, associatif, culturel et scolaire.

Ce pacte sera valable 10 ans à compter de sa signature, avec renouvellement tacite. Chaque partie peut y mettre fin à tout moment, par simple communication à l'autre partie.

Nous tenons à vous annoncer que la fanfare de Bra ouvrira le corso des 70 ans de la fête des violettes et qu'une délégation de 60 personnes fera le déplacement en présence du Maire de Bra.

Monsieur le Maire : vous avez reçu un document qui est évidemment perfectible, qui est une traduction qu'il conviendrait d'arranger notamment sur un certain nombre de termes. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ce document ? Sachant qu'effectivement j'ai eu la remarque de Monsieur Stéphane BOUIX par rapport au mot « religion » que nous supprimerons de la convention puisque l'approche des italiens n'est pas du tout la même que la nôtre. La différence entre un jumelage et un pacte d'amitié c'est que le pacte d'amitié ne coûte pas cher. La ville de Bra est connue mondialement car tous les deux ans, il y est organisé un festival international de fromages qui draine énormément de visiteurs.

Le conseil municipal prend acte

RESSOURCES HUMAINES

Ordre du jour n° 4 : Débat sur la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire : l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 impose aux collectivités la tenue d'un débat avant le 18 février 2022 sur la protection sociale complémentaire des agents territoriaux. C'est une réflexion à avoir sur l'évolution de la prise en charge par les collectivités des contrats de prévoyance d'ici 2026. Je passe la parole au 1^{er} adjoint.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : la loi de modernisation de la Fonction Publique de 2019 est venue rendre obligatoires les mesures de protection sociale complémentaire, qu'il s'agisse de complémentaire santé ou de complémentaire prévoyance. Déjà en 2019, le précédent conseil municipal avait décidé de l'octroi de cette protection sociale complémentaire aux agents. Sachez que ce n'est pas le cas dans toutes les collectivités. Aujourd'hui, la loi la rend obligatoire. L'ordonnance de février 2021 a fixé le pas calendaire, comme précisé dans la note de synthèse. Effectivement, conséquemment à l'ordonnance, il y aura un débat ou un échange en conseil municipal sur cette mesure. L'objectif de la loi est de fixer un socle commun à l'ensemble des collectivités, rendant cette protection sociale complémentaire obligatoire, avec des pas de cadencement différents, selon qu'il s'agisse de la prévoyance d'abord et la complémentaire santé ensuite avec des échéances en 2025 et 2026.

Notre commune s'était déjà engagée dans ce dispositif, comme indiqué précédemment. Vous avez un focus concernant la protection sociale complémentaire : 41 agents bénéficient de ce dispositif. Cela a représenté un coût budgétaire pour la collectivité en 2021 de 26 255 euros. Concernant le volet prévoyance, c'est-à-dire la garantie de maintien de salaire, 33 agents en bénéficient, pour une prise en charge de 1 925 euros. Le coût global de la prise en charge pour l'année 2021 est de 28 180 euros.

Pour être tout à fait précis, ce compte a été dressé au 31 décembre 2021, et prend bien sûr en compte les arrivées de personnel en cours d'année. Les montants financiers sont la proratisation sur 12 mois, ce sont des montants réalisés.

Je me tiens à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions. Nous aurons en tout état de cause à redélibérer en temps utile sur le volet complémentaire santé ainsi que le volet prévoyance. Tout en précisant qu'en 2025, pour les contrats de prévoyance, nous aurons une cotisation minimum d'un montant fixé à 27 euros, ce montant a été fixé par décret. Quant à la protection complémentaire santé, l'employeur devra participer à hauteur de 50 % minimum. Ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que, comparaison par comparaison, les décisions prises antérieurement par le conseil municipal sont très favorables, je tiens à le signaler. D'autres collectivités, que je ne citerai pas, car nous sommes en réunion publique, ont des niveaux de protection bien inférieurs voire absents. Y'a-t-il des questions ?

Monsieur Michel WALLAERE : qui est-ce qui a fixé le montant de 60 € de prise en charge pour les agents ?

Monsieur Jean-Luc DALCHER : le montant a été fixé par une délibération en conseil municipal.

Monsieur Michel WALLAERE : Ce montant est-il légalement encadré ?

Monsieur Jean-Luc DALCHER : oui, sachant que dans le régime juridique antérieur à la loi de 2019, il n'y avait pas de plafond. Là, la loi fixe un plafond selon les garanties. L'idée étant

que l'ensemble du personnel des collectivités territoriales puisse bénéficier d'un socle minimum de protection sociale complémentaire santé et prévoyance. Y a-t-il d'autres questions chers collègues ? Auquel cas, s'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de prendre acte de la tenue de ces échanges sur la protection sociale complémentaire des personnels de notre commune.

Le conseil municipal prend acte.

Ordre du jour n° 5 : Contrat d'apprentissage N° 2022/03

Monsieur le Maire : dans notre engagement pour l'aide aux jeunes, il me paraît important de permettre les recours au contrat d'apprentissage. Pour cela je donne la parole au premier adjoint.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : dans les compétences du conseil municipal, il est décidé de recourir au contrat d'apprentissage, afin que Monsieur le Maire, ensuite en exécution, puisse conclure ce contrat. Je vous rappelle, en tout état de cause, que cette convention sera une convention tripartite entre le salarié, la commune et l'organisme de formation. Au cas d'espèce, il s'agit de faire un contrat d'apprentissage pour un collaborateur qui est en cours de préparation d'un diplôme de Responsable des Ressources Humaines, Titre professionnel de niveau 6. Nous pourrions bénéficier d'un coût intéressant pour l'employeur et de l'intervention d'une prochaine collaboratrice qui interviendra sur la thématique « Ressources Humaines » notamment. Je reste à votre écoute chers collègues pour répondre à vos questions. Pas de question.

Le conseil municipal vote à l'unanimité

Ordre du jour n° 6 : Présentation du nouvel organigramme de la Mairie

Monsieur le Maire : dans un précédent conseil, je vous avais informé de mon souhait de restructurer un certain nombre de choses concernant l'organisation fonctionnelle de la mairie. C'est chose faite aujourd'hui avec la présentation du nouvel organigramme. Evidemment, un organigramme représente toujours la traduction de la volonté politique. L'idée était de structurer la mairie sous forme de pôles en tenant compte des évolutions du personnel depuis la dernière mise en place du précédent organigramme. Cet objectif se décline sous forme de pôles, nous aurons 6 pôles :

- *un Pôle Solidarités – CCAS ;*
- *un Pôle attractivité du territoire qui va comprendre tout ce qui concerne l'évènementiel, les expositions, la vie associative, notre bastide aux violettes, l'espace muséal et le tourisme ;*
- *un Pôle ressources qui va être un appui aux services pour le budget, le juridique, les ressources humains, la paie, les finances, les subventions, les assurances et la commande publique ;*
- *un Pôle Qualité de vie – Embellissement de la commune avec l'entretien du village, la logistique, les espaces verts, la voirie, les réseaux divers et l'entretien des locaux ;*
- *un Pôle Urbanisme – Aménagement durable du territoire qui reprend l'urbanisme réglementaire et l'urbanisme opérationnel ;*
- *et un Pôle Proximité population contenant l'Education, la Jeunesse, les ATSEM, la restauration, le foncier, l'immobilier, l'accueil, l'agence postale, l'état civil, le cimetière, les élections et les archives.*

Cet objectif se décline en quatre axes, ce que je souhaitais au travers des réflexions que nous avons menées avec les élus, le DGS, les agents et les directeurs, :

- *Donner du sens aux agents, et aux administrés. Ainsi, en lisant l'organigramme, les grandes priorités du mandat sont facilement et rapidement compréhensibles.*
- *Doter la collectivité d'une structure robuste, autour du directeur général des services, et sous mon autorité, tout en renforçant l'encadrement de proximité.*
- *Inscrire la transversalité et la collaboration entre les Pôles comme mode normal de fonctionnement.*
- *Assurer une organisation pérenne qui dure dans le temps.*

Je me tiens à votre disposition si vous avez des remarques.

Monsieur RAIBAUDI : il me semblerait intéressant qu'il y ait des noms sur l'organigramme et de matérialiser le lien entre les élus ayant une délégation et l'administration.

Monsieur le Maire : dans un organigramme, tel qu'il vous est présenté en conseil municipal et auprès du centre de gestion, nous ne devons pas mettre de noms. Ce sont uniquement les grandes fonctions et les grands intitulés qui sont indiqués, c'est ce que nous vous montrons ce soir. L'étape suivante consistera à vous donner les personnes, avec bien évidemment les identités, qui vous permettront de voir plus clair. Un organigramme fonctionnel est différent d'un organigramme d'élus, et ils ne doivent pas être présentés ensemble. Nous vous donnerons dans un deuxième temps et en interne ces informations avec réalisation d'une synthèse. Un trombinoscope sera également réalisé. Autres remarques ?

Le conseil municipal prend acte

INTERCOMMUNALITE

Ordre du jour n° 7 : Transfert de la compétence facultative « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » à la CASA

N° 2022/04

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, comme vous le savez, nous sommes dans l'intercommunalité de la CASA, et un certain nombre de compétences y ont été transférées. Lorsqu'il y a des délibérations qui sont prises au niveau du conseil communautaire par la CASA, il faut que les différents conseils municipaux puissent valider ces décisions, c'est-à-dire être d'accord. Nous rentrons dans quelque chose de particulier, car à Tourrettes-sur-Loup nous ne sommes pas concernés par cette délibération. Cela concerne les objectifs de la loi de la transition énergétique, puisque d'ici 2030 nous devons permettre une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre, d'ici 2050 la diviser par 4 et qu'une part des 32 % des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale en 2030 aient une division par 2 dans la consommation énergétique finale en 2050. Donc en fait, cela correspond au déploiement des réseaux de chaleur ou de froid, c'est un moyen efficace pour développer massivement l'utilisation des énergies renouvelables.

Pour vous donner un exemple, lorsqu'une déchetterie incinère des déchets, cela permet de faire du chauffage d'un autre côté.

Sur la commune, il y a peu de chance que nous soyons concernés pour les années à venir. Mais nous sommes obligés d'acter ce transfert à la CASA sur cette création, aménagement, entretien et gestion de réseaux sociaux de chaleur ou de froid urbains. Y'a-t-il des questions ?

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ordre du jour n° 8 : Compétence "Assainissement des eaux usées " : avenant n° 1 au PV de mise à disposition des biens à la CASA

N° 2022/05

Monsieur le Maire : l'ordre du jour n° 8 concerne là encore le transfert de compétence à la CASA. Il s'agit d'un avenant au procès-verbal de mise à disposition de biens de la commune au profit de la CASA pour l'exercice de la compétence « Assainissement des eaux usées »

Si vous vous en souvenez chers collègues, le 29 janvier 2021, le Conseil Municipal a approuvé ce procès-verbal. Ce dernier a dû faire l'objet d'un avenant afin d'y ajouter certains biens qui n'avaient pas été pris en compte alors. Cet avenant permettra de finaliser un certain nombre d'écritures comptables relatives au transfert de la compétence, précision étant faite que cette mise à disposition n'engendre pas de mouvement budgétaire mais simplement une mise à jour de l'actif. C'est très administratif mais il faut le faire. Y'a-t-il des questions ?

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ordre du jour n° 9 : Compétence " Eau potable " : PV de mise à disposition des biens au SIEVI

N° 2022/06

Monsieur le Maire : en matière d'intercommunalité, nous terminons là encore par un ordre du jour n° 9 toujours sur une compétence « Eau potable ». C'est un procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune au SIEVI.

Notre commune a transféré la compétence « assainissement des eaux usées » le 1^{er} janvier 2020. Désormais, le SIEVI est composé de la C.A.S.A. et de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur. Donc, il y a un transfert de compétence qui entraîne de plein droit la mise à disposition à titre gratuit des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence. Comme précédemment, cette mise à disposition n'engendre pas de mouvement budgétaire mais simplement une mise à jour de l'actif et pour vous rassurer totalement, il n'y a pas de perte de propriété de notre part. Y'a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ?

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Monsieur Stéphane BOUIX : question annexe. La commune avait la volonté de récupérer cette compétence en régie. Qu'en est-il ?

Monsieur le Maire : vu l'état très dégradé du réseau et des travaux qui sont à faire, la découverte de l'état du réseau suite à différentes réunions avec le SIEVI, nous amène à réfléchir. Autres questions annexes ?

ENVIRONNEMENT

Ordre du jour n° 10 : Implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école maternelle
N° 2022/07

Monsieur le Maire : une étude a été faite par TotalEnergie relative à l'école maternelle, nous nous dirigeons vers ce projet de panneaux photovoltaïques et je laisse la parole au premier adjoint.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : vous avez reçu, sur votre boîte mail respective, l'étude qui a été réalisée à la demande de la commune par TotalEnergie. Pour débiter mon propos, nous tenons à remercier Madame Geneviève PIERRAT et les membres de la commission extramunicipale de l'écologie et développement durable qui se sont très fortement mobilisés sur ce sujet.

Madame Geneviève PIERRAT : tout particulièrement Monsieur Daniel LAUFER, qui est ici présent que je remercie.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : j'allais le dire, mais en tout état de cause, un grand merci à Monsieur Daniel LAUFER qui est présent dans l'assistance juste en face.

Monsieur le Maire : merci Daniel

Monsieur Jean-Luc DALCHER : Dans notre programme politique, le maire avait souhaité inscrire une démarche qui soit vertueuse en matière de développement durable. Le projet dont nous allons débattre, n'est pas forcément une nouveauté, mais une nouveauté pour Tourrettes à l'évidence. L'idée de principe est de travailler sur un système d'auto-consommation sur les bâtiments publics, avoir des dispositifs qui permettent de produire de l'énergie propre, en bilan carbone, et qui permette avant tout d'alimenter le bâtiment sur lequel il est implanté. Après réflexion, le bâtiment de l'école maternelle dispose d'une bonne orientation et TotalEnergie nous a réalisé cette étude de faisabilité dont vous voyez la synthèse ici, puisque les opérateurs sont montés sur le toit pour vérifier s'il était possible. Des premiers contacts ont été également pris avec l'architecte des bâtiments de France pour déterminer les conditions de faisabilité. Donc c'est à ce stade qu'il vous est présenté. Vous avez dans l'étude par ailleurs la typologie des panneaux, longueur, l'inclinaison d'orientation qui est recommandée, la production annuelle attendue à 40 000 kilowattheures, les écrêtements dus aux ombrages... Nous avons aussi la consommation annuelle actuelle du bâtiment, qui est de 181 041 kWh et de 21 725 euros. J'aimerais conclure en vous disant que ce coût électrique ne va pas aller dans le sens de la réduction. Je vous renvoie aux dernières interventions du gouvernement en la matière. Pour être clair et complet, afin de vous répondre, toutes les garanties sont prises pour assurer l'étanchéité du bâtiment. Le coût d'objectif en termes de travaux aurait pu être de 45 000 euros TTC. Comme Monsieur le Maire nous a fait remarquer tout à l'heure, nous avons un petit peu anticipé, car il fallait prendre date, sans préjudice de la décision que nous allons prendre ce soir, pour demander des subventions au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et avoir des financements de l'Etat. Nous serions également éligibles au FCTVA. Le reste à charge pour la collectivité serait de -25 000 euros. Voilà ce que je pouvais vous dire.

Monsieur le Maire : j'interviens pour les personnes dans le public qui n'ont pas cette étude. Nous sommes sur un coût de 21 725 euros par an pour ce bâtiment. Ce projet qui a été étudié pourrait avoir une économie annuelle moyenne de 6 550 euros. Ce qui représenterait un gain sur 25 ans de 163 000 euros. C'est loin d'être négligeable et en plus cette installation éviterait l'émission de 13 tonnes de CO2 par an.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : juste une chose, que se passe t'il pour le système de panneaux photovoltaïques à auto consommation lorsque l'école est fermée ? Il y a beaucoup moins de consommation électrique qu'en période d'activité bien que notre centre aéré soit ouvert en juillet. Et bien, la quantité d'énergie produite par les panneaux, qui serait numéraire, c'est-à-dire qui dépasserait la consommation intrinsèque, est réinjectée au réseau, donc vendue. Si nous décidons d'aller plus en avant, la commune serait dans l'obligation de lancer une procédure de marché public qui prendra la forme d'un marché dit MAPA (Marché à Procédure Adaptée), marché de travaux et de maintenance et on pourrait imaginer, si vous en décidez ainsi, et après examen du budget primitif de 2022 section investissement, que les choses puissent être engagées rapidement. L'objectif étant que cela puisse être mis en place entre juin et septembre. Juin 2023 sera la première année véritablement pleine d'exercice, si nous en décidons ensemble ainsi.

Monsieur le Maire : y a-t-il des questions ?

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

PATRIMOINE

Ordre du jour n° 11 : Bilan des cessions et des acquisitions immobilières de la commune - Exercice 2021

N° 2022/08

Monsieur le Maire : l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer, tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Monsieur le Premier adjoint je vous passe la parole pour l'exercice 2021.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : mes chers collègues je vous propose de prendre acte du bilan qui est intégré à la note de synthèse.

ACQUISITIONS 2021

CEDANT	SUPERFICIE	ADRESSE	REF CADASTRALES	MONTANT	ACTE	Date de l'acte	N° Enregist.
SAFER	121ha 28a 41ca	Lieu-dit « Le Caire »	Section D n°95 à 98 D n°271 à 275 D n°1108 à 1120 D n°1127 à 1132, et 1137 D n°1263 et 1265 D n°2203, 2204 et 2206	3.150.050 €	Acte notarié	24/12/2021	Acte en cours de publication

CESSIONS 2021

ACQUEREUR	SUPERFICIE	ADRESSE	REF CADASTRALES	MONTANT	ACTE	Date de l'acte	N° Enregist.
Consorts ROCHIN-PICOT	62 m²	260, Route de la Chapelle de la Madeleine	Section E n°2694	4.200 €	Acte notarié	19/11/2021	Acte en cours de publication
Consorts ALLONCLE	83 m²	Route de Provence	Section E n°2628	4.060 €	Acte notarié	30/11/2021	Acte en cours de publication

Une acquisition, deux cessions. Je commencerai par les cessions. Deux cessions, vous avez l'ensemble des précisions, c'est la première fois que nous trouvons les informations sous cette forme : l'acquéreur, les superficies concernées, le montant décidé par le conseil municipal, les dates respectives de la signature de l'acte notarié. Il s'agit de délaissés de chemin de fer de Provence pour la 2^{ème} cession. La première cession concerne un morceau du chemin rural n° 18, gare à son non usage, que nous avons décidé de céder aux riverains. Voilà pour les cessions.

Concernant l'acquisition, il y en a eu qu'une seule et elle est sans doute de taille. Elle a été approuvée par le conseil municipal à l'unanimité. Je tiens à le rappeler, c'est l'acquisition que la commune a faite de la SAFER, d'une contenance maintenant précise de 121 ha 28 a 41 ca : l'acquisition du Domaine du Caire. L'acte notarié a été reçu par Maître GOLDMANN en mairie le 24 décembre dernier. C'est une acquisition d'un montant de 3 150 000 euros ne prenant pas en compte les frais de portage que vous avez approuvés dans la délibération. Ce sont les frais de portage de la SAFER. Voilà mes chers collègues, je suis à votre disposition pour des questions.

Monsieur Stéphane BOUIX : pourquoi n'apparaissent pas dans ce bilan toutes les cessions votées en 2021 ?

Monsieur Jean-Luc DALCHER : dans le cadre du bilan acquisitions-cessions, ce sont les actes passés qui y figurent. Les cessions en cours doivent faire l'objet de nouvelles délibérations, voir le point suivant à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : y a-t-il d'autres questions ?

Le conseil municipal prend acte

Ordre du jour n° 12 : Cession au profit d'un particulier de deux lots de copropriété situés au 4, impasse de l'hôpital (lot n°2 sur la parcelle cadastrée section H n°216 et le lot n°3 sur la parcelle cadastrée section H n°218)

N° 2022/09

Monsieur le Maire : nous abordons la cession au profit d'un particulier de deux lots de copropriété qui sont situés 4 impasse de l'Hôpital. Nous avons autorisé cette cession le 4 décembre 2020 et le 16 décembre 2021. C'est une maison de village sur 3 niveaux. Monsieur le Premier adjoint je vous passe la parole.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : Le notaire en charge de la réception de l'acte a excipé l'existence d'une copropriété qui était inconnue des services de la ville. Pour la bonne forme, nous ne vendons pas un bien situé rue l'Hôpital, mais un lot n° 2 et lot n° 3 situés sur les parcelles indiquées dans la note de synthèse. L'objet de la cession reste identique, le prix et l'identité de l'acquéreur également. Aussi chers collègues, je vous propose d'autoriser la cession de ces deux lots de copropriété n°2 et n°3 cadastré section H n° 216 et H 218 à l'intérieur d'une maison de village située 4, impasse de l'hôpital pour un montant total de 90.000 euros au profit de Monsieur Didier COLLIN, conformément à l'évaluation de France Domaines en date du 23 décembre 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente cession et de dire que les crédits correspondants seront ouverts au budget 2022 au chapitre 024 sous fonction 01. Chers collègues, je suis à votre écoute si vous avez des questions. C'est une délibération essentiellement technique.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : je vous remercie Monsieur le Premier Adjoint, ne lâchez pas le micro, puisque c'est encore votre délégation, la commande publique, donc l'ordre du jour n° 13 vous concerne, puisque c'est la modification de la délibération sur les commissions d'appel d'offres et de délégation de service public.

COMMANDE PUBLIQUE

Ordre du jour n° 13 : Modification de la délibération n° 2020/71 portant sur les commissions d'appel d'offres et de délégation de service public

N° 2022/10

Monsieur Jean-Luc DALCHER : Dans la démarche de remettre les choses en bon ordre de fonctionnement, je tenais à vous rappeler que fin juillet 2020, nous avons délibéré pour constituer la commission d'appel d'offres. Il vous est rappelé dans la note de synthèse, ceux qui parmi nous ont été désignés comme membres titulaires et membres suppléants. Tout en précisant que notre collègue André était membre titulaire de la commission. Les services ont attiré notre attention sur le fait que nous n'avons pas créé la commission d'appel d'offres dans la bonne forme. Aujourd'hui, ce qui vous est proposé, c'est de créer cette commission d'appel d'offres à caractère permanent, de fixer les conditions de dépôt des listes de candidats telles que définies dans la note de synthèse et de dire que lorsqu'elle sera dûment constituée que cette commission sera convoquée conformément au code de la commande publique dans un délai de 3 jours francs et que le quorum sera fixé à la moitié. La prochaine fois nous voterons pour composer la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : je vous remercie

FINANCES

Ordre du jour n° 14 : Acquisition du Domaine du Caire – Lancement de la campagne de financement participatif
N° 2022/11

Monsieur le Maire : vous l'avez rappelé tout à l'heure, le 24 décembre 2021, nous avons signé l'acte définitif d'achat du Domaine du Caire. A ce titre-là et notamment lors de la diffusion de mes vœux, j'ai officialisé la possibilité pour tous, les citoyens et les associations, de soutenir la Commune sur cet achat, par le biais du financement participatif. Donc les dons que tout un chacun pourrait faire ouvriront droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

D'ores et déjà, plusieurs chèques m'ont été remis. J'en suis extrêmement touché. Ce soir, j'ai la présence de Jean-François OSTENG qui fait partie du bureau de la société de chasse, qui vient de me remettre, de manière très informelle et je souhaitais l'officialiser, un don de 3000 euros pour aider la Commune dans cet achat. Soyez-en remercié.

Applaudissement de l'assistance.

Monsieur Le Maire : je remercie chaleureusement chacun des généreux donateurs et vous propose DE PRENDRE ACTE du lancement de la campagne de financement participatif et des dons faits par les citoyens et associations.

Le conseil municipal prend acte

Monsieur Stéphane BOUIX : J'ai deux questions par rapport à cela. Tout d'abord, Est-ce qu'on eu le rescrit fiscal ? Est-ce que c'est bon ?

Monsieur Jean-Luc DALCHER : la demande a été déposée, nous attendons. Nous nous sommes interrogés les uns les autres, Stéphane, de notre capacité juridique à délivrer des reçus fiscaux permettant d'obtenir des avantages fiscaux que Monsieur le Maire vient de vous rappeler. Le directeur général des services nous a permis d'avoir une confirmation de principe. Le dossier a été déposé, il est en cours d'instruction. Nous devrions avoir une réponse au cours du 2^{ème} trimestre 2022.

Monsieur le directeur général des services : ils viennent de nous demander des informations complémentaires, donc nous sommes vraiment en échange.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : je pense d'ici le 2^{ème} trimestre 2022 nous aurons des éléments de réponse.

Monsieur Stéphane BOUIX : deuxième question. Nous avons reçu des chèques, pourrions-nous avoir le montant perçu à ce jour ?

Monsieur le Maire : 10 150 €

Monsieur Maurice RAIBAUDI : si on nous le demande, à quel ordre faut-il faire le chèque ?

Monsieur le Maire : Trésor public

Monsieur Maurice RAIBAUDI : certains veulent être sûrs que leurs dons soient destinés au Caire.

Monsieur le Maire : j'engage, comme je l'ai dit lors de la signature de l'acte et dans les vœux, toute personne désirant faire un don pour le Caire, de venir directement en mairie et me le remettre en mains propres. D'une part, cela me fera plaisir de recevoir une personne qui veut apporter quelque chose à la commune et d'autre part de discuter un peu et être sûr que cet argent sera consacré au Caire.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : dans le budget 2022, il y aura une ligne recette avec un compte d'emploi, qui listera l'ensemble des dons reçus. Monsieur le Maire a pris l'engagement, en tout état de cause, que ces fonds soient exclusivement affectés aux actions sur le Caire, qui ont déjà commencées. Nous avons déjà réalisé des petits travaux de sécurisation, notamment les accès à la chapelle et également les entrées, nous avons eu à souffrir de dégradations, d'incivilités, les services sont intervenus. Actuellement, nous travaillons sur la question du débroussaillage. L'ensemble des dons ont été affectés au compte opération du Caire pour l'acquisition mais également pour les dépenses qui y sont attachées.

Monsieur Stéphane BOUIX : désolé, une dernière question vient de me revenir. Est-il toujours prévu d'avoir recours à une prestation de la société « Dartagnans » pour le financement participatif ?

Monsieur Jean-Luc DALCHER : effectivement la question est importante. Nous avons échangé en commissions sur le recours à certains prestataires extérieurs des sociétés de crowdfunding. Un marché a été lancé, une société a été retenue, bilan des opérations elle ne nous a jamais répondu.

Le conseil municipal prend acte

Ordre du jour n° 15 : Indemnité des élus N° 2022/12

Monsieur le Maire : par arrêtés municipaux du 27 janvier 2022, j'ai donné délégation de compétence à :

- *Madame Catherine BARADE pour : art, musique, signalétique et Règlement Local de Publicité*
- *Monsieur Arnaud CALLET pour : sécurisation des bâtiments communaux et des événements, pôle qualité sécurité environnement et sanitaire*
- *Monsieur Slah JERIBI pour : travaux et voirie*

Ce sont des délégations qui demandent non seulement du travail mais aussi parfois quelques dépenses. Je vous propose, mes chers collègues, de leur attribuer une indemnité de fonction à hauteur de 3.85%, ce qui représente au niveau actuel du point d'indice 149,74 euros par mois. Avez-vous des questions ? des remarques ?

Contre : une voix (Madame HERING)

Abstention : une voix (Monsieur BOUIX)

Le conseil municipal adopte à la majorité

Ordre du jour n° 16 : TEMPETE ALEX – Consorts SIDNEY - Protocole transactionnel –
Autorisation de signature.

N° 2022/13

Monsieur le Maire : l'ordre du jour n° 16 appelle à un protocole transactionnel suite à la tempête Alex. Un arbre de la commune est tombé sur le véhicule d'un privé pour cela je passe la parole à notre nouvelle adjointe au Maire Madame Catherine PELLEGRINO.

Madame Catherine PELLEGRINO : un arbre appartenant à la commune a cassé un poteau électrique, coupant ainsi l'accès à la propriété de Monsieur David SIDNEY, située 1040 route de la Colle. Afin de pouvoir se déplacer, ce dernier a dû engager des frais de location de véhicule. La commune a ouvert un dossier de sinistre auprès de son assurance. Cette dernière a refusé la prise en charge, en considérant que la violence de l'évènement climatique avait été exceptionnelle. Nous sommes en présence d'un cas de force majeure, qui exonère la responsabilité de la commune. Afin de régler le litige avec Monsieur SYDNEY, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rembourser les frais engagés par celui-ci, dont le montant s'élève à 856,32 euros.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ordre du jour n° 17 : Contrat de sponsoring sportif et évènementiel

N° 2022/14

Monsieur le Maire : Léo EL ACHKAR est un tourrettan de 22 ans, qui pratique l'athlétisme à haut niveau. Ses spécialités sont le 60 m Haies et le 110 m Haies. A son palmarès, il a déjà 5 médailles nationales, dont 3 titres de champion de France, 5 sélections en Equipe de France et des classements au niveau européen. Aujourd'hui, il est en 4ème année d'étude à l'école d'ingénieur INSA de Lyon, en section Sport-Etude. Léo EL ACHKAR a pour objectif dans les années à venir d'atteindre le haut niveau sénior et de continuer de représenter son pays dans des compétitions internationales, en particulier les prochains Jeux Olympiques de 2024.

Afin de l'accompagner dans sa démarche et de promouvoir l'image de la commune, nous souhaitons vous proposer de conclure un contrat de sponsoring avec Léo EL ACHKAR.

Cet accompagnement se traduira sous la forme d'un sponsoring financier à hauteur de 1500 euros par an pendant 3 ans, à compter de 2022. Evidemment, en contrepartie, Léo EL ACHKAR diffusera l'image de la commune lors de ses compétitions sportives, dans les conditions fixées par le contrat de sponsoring. Il participera également à certaines manifestations au sein de la Commune (caravane des sports, fête des violettes...). Et rendons à César ce qui appartient à César, je tenais à remercier Monsieur Stéphane BOUIX, de m'avoir proposé ce jeune, puisque c'est lui qui m'a envoyé son dossier afin d'y réfléchir. Je vous en remercie. Des questions ? Des remarques ? Ce contrat de sponsoring est une première dans la commune.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ordre du jour n° 18 : Apurement du compte 1069 - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits.
N° 2022/15

Monsieur le Maire : nous allons devoir changer de nomenclature comptable au 1er janvier 2023 : nous allons passer de l'instruction M14 (plan comptable) à la M57. Cette nouvelle nomenclature comptable va être généralisée au 1er janvier 2024 à toutes les collectivités. Pour cela, nous allons devoir faire un certain nombre d'actions, notamment l'apurement du compte 1069. C'est la neutralisation de l'excédent des charges sur les produits. Pour cela je passe la parole à Madame Catherine PELLEGRINO.

Madame Catherine PELLEGRINO : comme vous le disait Monsieur le Maire, à compter du 1er janvier 2023, la commune devra changer de nomenclature comptable, pour passer de l'instruction M14 à la M57. Dans le cadre du passage à la nomenclature M57 l'apurement du compte 1069 intitulé « Reprise 1997 sur excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » est nécessaire. Pour rappel, ce compte budgétaire n'a pas d'impact sur la trésorerie ; il avait été créé en 1997 lors du passage à la nomenclature M14. Il vous est proposé l'apurement du compte 1069 en le créditant par le débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 14 180,51 euros et les crédits nécessaires à la réalisation de cet apurement seront prévus au Budget Primitif de 2022.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

EDUCATION

Ordre du jour n° 19 : Charges de fonctionnement des écoles publiques avec la Ville de Grasse pour l'année 2020/2021 – autorisation de signature d'une convention de répartition
N° 2022/16

Monsieur le Maire : mesdames, messieurs du public, vous commencez à être habitués, puisqu'à chaque conseil nous avons les charges de fonctionnement des écoles publiques. Pour cela, je passe la parole à Madame Geneviève PIERRAT, adjointe déléguée aux écoles.

Madame Geneviève PIERRAT : La ville de Grasse, dans sa délibération du 7 décembre 2021, a fixé le montant de fonctionnement à 683,12 € par enfant scolarisé en maternelle et en élémentaire. La trésorerie nous demande, à l'appui d'un titre de perception lors d'un premier paiement de ces dépenses, une convention ou une délibération concordante des deux communes sur le montant des participations.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ordre du jour n° 20 : Création d'une commission municipale permanente (CMP) « Domaine du Caire »
N° 2022/17

Monsieur le Maire : nous allons terminer avec la délibération n° 20, celle que nous avons rajouté en début de séance, qui porte sur la création de la commission du Caire.

Nous allons avoir deux temps dans la constitution de cette commission :

dans un premier temps nous allons la créer. Je vous propose de la composer de 6 membres de la majorité et 3 membres de l'opposition si vous le souhaitez et le maire sera président de droit. Nous serons donc 10. Avez-vous des remarques là-dessus ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La composition est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Maintenant y-a-t-il des candidats dans la liste Tourrettes 2020 ? Vous avez droit à 3 candidats.

Pour la liste Tourrettes 2020, 4 personnes se portent candidats : Stéphane BOUIX, Maurice RAIBAUDI, Slah JERIBI et Charline HERING.

Monsieur le Maire : mettez-vous d'accord vous êtes 4 candidats.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : Monsieur le DGS vous l'avez noté je le crois. Se sont donc déclarés candidats au titre du groupe Tourrettes 2020-2026, Monsieur Stéphane BOUIX, Monsieur Maurice RAIBAUDI et Madame Charline HERING.

Monsieur le Maire : pour notre groupe, sont candidats : Jean-Luc DALCHER, Geneviève PIERRAT, Anne DE QUERO, Sébastien MOREAU, Géraldine SKRABO-CRISTINA et Catherine BARADE.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : c'est un scrutin de liste encore une fois, normalement il doit être procédé, puisque c'est nominatif, à un vote à bulletin secret. Si vous l'acceptez à l'unanimité nous pouvons voter à main levée.

Monsieur Stéphane BOUIX : je n'ai pas eu le temps de tout noter, pouvez-vous me répéter tous les noms ?

Monsieur le Maire redonne la liste des candidats de la majorité composant la commission.

Monsieur Jean-Luc DALCHER : Pouvons-nous voter à main levée ? Qui s'opposerait à un vote à main levée ? Personne ?

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : je la préside, et je vous informe que, dans un deuxième temps, nous serons amenés à associer des membres de la société civile et tout expert qui pourrait nous apporter son savoir. Je tiens à ce que les membres de l'administration, notamment le directeur général des services, puisse être associé en tant qu'auditeur à cette commission en qualité d'expert. Voilà mesdames messieurs, je vous remercie, l'ordre du jour est terminé.

Quelques informations sur les dossiers en cours, nous en avons déjà un peu parlé, nous sommes en cours de la sécurisation du château du Caire, c'est ce que disait le premier adjoint tout à l'heure. Il commence déjà à y avoir du vandalisme sur la partie arrière comme vous pouvez le voir.



J'ai pris la décision de faire murer les entrées, et nous allons, dans un deuxième temps, là encore sécuriser la façade sud. Nous allons procéder au débroussaillage. Nous sommes en train de réfléchir, au vu de l'affluence, de mettre en place rapidement un parking afin de pallier à cette fréquentation qui ne fait qu'augmenter.

Je n'ai pas reçu de questions de la liste Tourrettes 2020-2026.

Quelques informations diverses :

- *19 février : 11h00 vernissage « Le soleil se lève » dans le hall du château qui a été rénové et restructuré de manière à recevoir des expositions, c'est chose faite à partir du 19 février.*
- *3 mars : 18h00 vernissage de l'exposition violette à l'espace muséal pour les 70 ans de notre fête.*
- *5 et 6 mars : fête des violettes, nous sommes en train de nous battre, je tiens à saluer le travail acharné de Sébastien MOREAU accompagné également d'Anne DE QUERO et ainsi que Marc MONCHO sur cette organisation. C'est terrible entre le côté sanitaire et le côté sécurité, nous sommes toujours en plan Vigipirate écarlate – Alerte attentats, croyez-moi cela relève du miracle d'y arriver, on va se battre mais on va y arriver, en espérant retrouver notre corso fleuri.*

Le prochain conseil, mes chers collègues, était prévu le 4 mars, en raison de la fête des violettes le week-end du 5-6 mars, je vous demande d'avoir la gentillesse de le reporter au vendredi 18 mars à 18h00, car nous serons bien occupés par l'organisation de la fête.

Monsieur Stéphane BOUIX : nous n'avons pas envoyé de questions écrites, mais nous en avons deux quand même. La première, c'est par rapport à la sécurisation du côté Est de la route de Provence. Où en est la réflexion de la sécurisation du cheminement piéton aux abords du collège ?

Monsieur Jean-Luc DALCHER : c'est la rue de Ouahigouya, sur Vence. Sur le territoire de la commune de Vence, voisine et amie, on a une étroiture, on sort de la route de Provence en direction du giratoire dit du « Souvenir Français » qui se situe sur leur commune, où la circulation de véhicules est contrainte, mais surtout la circulation piétonne sur le trottoir est particulièrement pénible. Pour vous répondre, Monsieur le directeur général des services a reçu une délégation de la Métropole qui s'occupe de la voirie, qui est venue proposer différentes solutions techniques plus ou moins onéreuses, et qui est surtout venue chercher notre contribution financière. Nous sommes en train d'étudier avec les services techniques la pertinence de ces solutions et surtout notre capacité financière de portage. Il est quand même assez extraordinaire qu'on vienne nous demander de l'argent, vu les budgets considérables à l'échelle de notre propre budget. Donc le dossier est à l'étude, cela n'a pas été abandonné pour être précis. Nous pourrions y revenir pour faire un point afin de savoir ce que nous pouvons envisager en 2022. Sachez en tout état de cause que sur le budget de la Métropole dédié à la ville de Vence, il n'y aura pas de disponibilité. Cela ne pourrait être qu'à l'approche de 2023. Je précise, nous ne pouvons pas faire des travaux sur le territoire d'une commune qui n'est pas la nôtre.

Monsieur le Maire : la deuxième question

Monsieur Stéphane BOUIX : est-ce que le Pont Pascaressa est toujours d'actualité pour la CASA ?

Monsieur le Maire : c'est programmé dans le cadre de la réalisation de la piste cyclable qui partirait de Nice jusqu'à Toulon et donc qui passe par Turrettes via la voie de l'ancienne gare. Cette année, elle serait sur la route des Valettes. Il y aurait une prolongation après le tunnel et il y aurait une redescente sur la route des Gorges avec une réfection intégrale de l'enrobé. Pour 2023, la passerelle est toujours prévue pour pouvoir donner un accès piéton et vélo uniquement. Aujourd'hui c'est toujours dans les tuyaux.

Monsieur Stéphane BOUIX : merci

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 19h40
